

COMMUNE DE DESSENHEIM
COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **SÉANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023 -**

Sous la présidence de madame Aurélie FORNY, Maire

Date de la convocation : le 7 décembre 2023

Madame la Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 19 heures 30

Secrétaire de séance : Monsieur LITZLER Kilian

Présents : 9	<ol style="list-style-type: none"> 1. FORNY Aurélie 2. JACOB Camille 3. HELDERLE Olivier 4. BROUSSOU Céline 5. MARCHAL Nathalie 6. REARD Nicolas 7. JECKER Christophe 8. SCHUMANN Emmanuelle 9. ALLION Sébastien
Procurations(s) : 6	<ol style="list-style-type: none"> 1. BORDMANN Sébastien proc. à ALLION Sébastien 2. SCHMITT Hervé proc. à BROUSSOU Céline 3. BURCKBUCHLER Caroline proc. à JECKER Christophe 4. WEYER Mathieu proc. à SCHUMANN Emmanuelle 5. SCHMITT Christophe proc. à JACOB Camille 6. STATH Martine proc. à MARCHAL Nathalie
Absent(e) excusé(e) non représenté(e) : 0	0.
Absent(s) non excusé(s) :	0.

ORDRE DU JOUR

1. COMPTE-RENDU DU 19 OCTOBRE 2023 – APPROBATION.....- 104 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE- 104 -
3. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN
BRISACH SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR 2022- 104 -
4. DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLEANT DU COMITE
SYNDICAL DE LA BRIGADE VERTE- 105 -
5. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE STATUTAIRE 2024-CDG/RELYENS- 106 -
6. VALIDATION DU NOM ET DE LA NUMEROTATION DE LA RUE DU
LOTISSEMENT RUE DE BALGAU- 106 -
7. INFORMATIONS.....- 106 -

Madame FORNY Aurélie, maire, ouvre la séance à 19h30.

Madame FORNY Aurélie accepte la requête de madame SCHUMANN Emmanuelle qui porte sur une modification du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal, à savoir le point de délibération n°13 comme il suit :

13 DETERMINATION DE LA MISE A PRIX POUR L'ADJUDICATION DES LOTS DE CHASSE 2 ET 3

I Lot 2

Madame la Maire propose aux conseillers de s'exprimer et de choisir un prix de départ pour l'adjudication du lot de chasse n°2.

Madame la Maire donne la parole à monsieur JECKER Christophe :

Monsieur JECKER Christophe propose de repartir sur le loyer actuel soit 12 800 € par an.

Monsieur ALLION Sébastien propose 80% du loyer actuel considérant le nombre d'acquéreur potentiel.

Madame SCHUMANN Emmanuelle propose 90% du loyer actuel.

Monsieur ALLION Sébastien propose de trancher à 90%, entre sa proposition et celle de monsieur JECKER Christophe.

Madame la Maire indique qu'elle suivra l'avis du Conseil mais qu'il faut avoir à l'esprit que le prix étant déjà très au-dessus de la moyenne départementale à l'hectare une baisse de la mise départ permettrait d'attirer plus de monde.

Madame la Maire propose de soumettre cette modification au vote.

Après délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix favorables et une défavorable

⇒ **Approuve la modification du compte rendu du 19/10/2023.**

1. COMPTE-RENDU DU 19 OCTOBRE 2023 – APPROBATION

Le Conseil municipal désapprouve, avec 11 voix défavorables, 2 favorables et 2 abstentions le compte-rendu du 19 octobre 2023.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales et conformément au droit local madame la Maire propose de désigner monsieur LITZLER Kilian, secrétaire général des services, comme secrétaire de séance.

Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

⇒ **Désigne monsieur LITZLER Kilian comme secrétaire de séance.**

3. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR 2022

Madame la Maire présente le rapport de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach 2022 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'ensemble des conseillers ayant lu ce rapport au préalable, madame la Maire propose de passer au vote d'approbation si l'assemblée n'a pas de remarque à faire.

Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

☉ **Approuve le rapport de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach 2022 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

4. DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLEANT DU COMITE SYNDICAL DE LA BRIGADE VERTE

Madame la Maire présente au Conseil municipal la nécessité pour la Commune d'élire ses représentants au comité syndical de la brigade verte, à savoir un membre titulaire et son suppléant.

Madame la Maire propose sa candidature en tant que membre titulaire et monsieur HELDERLE Olivier, 2^{ème} adjoint, en tant que suppléant.

Madame la Maire enregistre la demande de monsieur ALLION Sébastien qui se porte candidat pour être membre suppléant également.

Madame la Maire propose donc de passer au vote :

Membre titulaire :

	Votes favorables	Abstentions
FORNY Aurélie	11	4

Madame FORNY Aurélie, maire, est donc élue comme membre titulaire du comité syndical de la brigade verte avec 11 voix favorables et 4 abstentions.

Membre suppléant :

	Votes favorables
HELDERLE Olivier	9
ALLION Sébastien	4

Monsieur HELDERLE Olivier, 2^{ème} adjoint, est donc élu membre suppléant du comité syndical de la brigade verte avec 9 voix favorables, 4 voix défavorables et 2 abstentions.

Après délibéré, le Conseil municipal,

☉ **A désigné madame FORNY Aurélie, maire, et monsieur HELDERLE Olivier, 2^{ème} adjoint, respectivement membre titulaire et suppléant du comité syndical de la brigade verte.**

5. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE STATUTAIRE 2024-CDG/RELYENS

Madame la Maire présente au Conseil municipal le contrat répondant aux obligations statutaires des collectivités pour les risques assurés liés aux agents employés.

Madame la Maire propose donc au Conseil de rejoindre le groupement d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion (CDG) du Haut – Rhin, avec la société RELYENS.

Après délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité

- ☞ **Approuvent la proposition de madame la Maire de rejoindre le groupement de contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion (CDG) du Haut Rhin**
- ☞ **Autorisent madame FORNY Aurélie, maire, à signer tous les documents nécessaires.**

6. VALIDATION DU NOM ET DE LA NUMEROTATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT RUE DE BALGAU

Madame la Maire présente le plan du nouveau lotissement rue de Balgau où figure une numérotation définie (annexe I).

Madame la Maire propose de valider le nom de cette voie, « rue du Marmandais » en hommage à l'histoire fraternelle qui lie encore aujourd'hui les communes de COCUMONT et de DESSENHEIM. Nom qui avait été proposé par le comité de jumelage en 2022.

Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve la dénomination « rue du Marmandais » pour la voie du nouveau lotissement dont l'accès se fait par la rue de Balgau et valide la numérotation des terrains comme l'annexe I le prévoit.**

7. INFORMATIONS

A) URBANISME

C.U.	Demandeur	Adresse	Section et parcelles
CU 068 069 23 A0019	Me GABRIEL-GARESSUS Bérénice	Village weihergaerten	Section : 01 parcelle : 280/73
D.I.A.	Demandeur	Adresse	Section et parcelles
STOCKY / ABRAHAM-BRIKE	Me GABRIEL-GARESSUS Bérénice	Village weihergaerten	Section : 1 parcelle : 280/73 et 281/73
SOVIA	Me GABRIEL-GARESSUS Bérénice	Rue de Balgau	Lot 18 Lotissement rue de Balgau
SOVIA	Me GABRIEL-GARESSUS Bérénice	Rue de Balgau	Lot 19 Lotissement rue de Balgau
SOVIA	Me GABRIEL-GARESSUS Bérénice	Rue de Balgau	Lot 12 Lotissement rue de Balgau

B) POINTS DIVERS

Aurélié FORNY, Maire, informe le Conseil municipal :

- Un contrat fourniture électricité a été signé avec Vialis pour la salle des fêtes et le groupe scolaire. Le contrat négocié permet une forte diminution des montants des contrats.
- Réunion de l'association foncière : La réunion s'est tenue le 12 décembre. Le bureau a été installé. Seul le vice-président le sera début d'année.
- Groupe scolaire : Des études ont été menées dans le cadre de la procédure en cours, nous sommes en attente du retour de l'expert.
- Salle des fêtes : la fibre sera installée le 21 décembre. Le contrat avec ARA Télécom a été résilié, permettant de passer de 96 € HT pour l'ADSL à 46 € HT pour la fibre avec le nouveau prestataire Orange. L'étude structure a été réalisée. Elle sera présentée au comité de pilotage en début d'année. Madame la Maire en rappelle le coût : 7350 € HT.
- Chasse : Adjudication le 15 janvier. La 4 C sera consulté dès réception des dossiers pour un retour le 8/01/2024.
- Date du prochain conseil municipal : le 11 janvier 2024
- Madame la Maire signale être absente du 16 au 19 décembre, l'intérim sera assuré par M. Olivier HELDERLE, adjoint.

Camille JACOB, première adjointe, informe le Conseil municipal :

- Distribution de l'édition spéciale du coucou de décembre d'ici mercredi prochain au plus tard. Certains secteurs restent à pourvoir.
Prochain coucou : mars-avril 2024.
- la boîte aux lettres du Père Noël connaît encore une fois un grand succès. À ce jour, plus de 80 lettres.
Malheureusement certaines n'ont pas les coordonnées complètes donc je prends en photo les lettres et les post sur Facebook afin de trouver leur propriétaire.
- La collecte de la banque alimentaire a été un véritable succès. Les dons collectés ont ensuite été déposés par mes soins à la mairie de Neuf-Brisach.
On devrait connaître le poids des denrées d'ici quelques mois.

Olivier HELDERLE, 2^{ème} adjoint, informe le Conseil municipal :

Urbanisme :

Au mois d'avril prochain la réfection des chaussées rue de Colmar, rue de Balgau et rue de Rustenhart vont être réalisées conformément au plan pluriannuel de la CEA. La réalisation est à la charge de la CEA. Le traçage de la signalisation horizontale (Passage piéton, céder le passage, ligne de répartition de la chaussée etc..) est à la charge de la commune. Des devis ont été effectués et seront présentés lors de la commission urbanisme début janvier. La réalisation d'un trottoir rue de Balgau et deux bateaux de voirie seront réalisés en amont rue de Rustenhart.

Un nouveau lotissement dénommé « Spitzweg 3 » va être réalisé à l'arrière du lotissement des vignes par le lotisseur Sovia. Une réunion à la demande de madame la Maire, s'est déroulée le mardi 28 novembre 2023 à la Mairie en présence d'un représentant du SCOT, du service urbanisme de la comcom et du lotisseur

Sovia. Une demande de modification de l'orientation d'aménagement et de programmation a été effectuée concernant les accès rue des vignes. Les fouilles archéologiques d'une durée de trois jours seront réalisées au mois de janvier. Une réunion sera organisée avec les riverains.



Concernant la loi Climat et résilience :

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable implique les communes dans le choix de zone pouvant accueillir des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, géothermie, méthanisation etc...). La comcom a réalisé une étude sur ces zones pour une uniformisation au niveau du territoire. Ces zones seront à validées lors d'un prochain conseil municipal l'année prochaine. Passé de 20% à 40% d'énergies renouvelables.

Une carte graphique est disponible : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Pour notre commune, elles sont en cours de saisies.

Concernant le ZAN (Zéro artificialisation nette)

Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon :

Une modification du SCOT va être réalisée pour qu'il soit compatible avec la loi climat et résilience en tenant compte de l'APER et du ZAN (modification des PLUI).

Communauté de communes Alsace Rhin Brisach :

Lors du dernier conseil communautaire du 11 décembre 2023, la commission déchets a présenté une augmentation de 5% pour la taxe des ordures ménagères pour un équilibre budgétaire en prévision de la hausse du coût des traitements. En concertation avec madame la Maire, Dessenheim comme six autres

communes ont voté contre cette augmentation arguant que l'on ne retire pas un service aux particuliers (fermeture de la déchetterie) et d'un autre coté on augmente une taxe.

En 2024, les taxes du bâti et non bâti augmenterons, ces taxes sont sous le seuil moyen départementale. Cette augmentation est nécessaire pour obtenir un équilibre budgétaire. En effet, en 2026 la comcom ne recevra plus de compensation pour la fermeture de la centrale Fessenheim.

Enfin, l'ensemble des représentants des communes ont donné un avis défavorable concernant la composition du ZAN Grand Est car la Communauté de commune Alsace Rhin Brisach n'apparait pas au sein de cette commission.

Brigade Verte :

Lors du conseil syndical de la brigade verte du mardi 24 novembre 2023, il a été voté que pour l'ensemble des 12 postes représentant les 384 communes adhérentes il n'y aurait qu'un seul représentant par poste au futur conseil syndical alors que jusqu'à présent chaque commune était représentée. Pour exemple, la commune de Dessenheim est affiliée au poste de brigade verte d'Hirtzfelden qui rayonne sur 18 autres communes, il n'y aura à l'avenir qu'un seul représentant pour notre poste. Les modalités d'attribution de ce poste n'ont pas encore été définis. Nous avons voté contre cette proposition car nous voulons continuer d'être acteur des décisions prises lors du conseil syndical de la brigade verte.

Céline BROUSSOU, 3^{ème} adjointe, informe le Conseil municipal :

Madame BROUSSOU Céline présente un bilan financier des « chalets » qui ont abrité le marché de Noël comme il suit :

Chalet de Noël				
Entreprise	Matériel	HT	TTC	Mandat
Scierie Schmitt	Planche + vis	3 784,20 €	4 541,04 €	
Scierie Schmitt	Planche + vis	1 405,77 €	1 686,92 €	
Benoist Bricolage	Plaque de toiture	1 385,00 €	1 662,00 €	
Benoist Bricolage	Charnière	60,63 €	72,75 €	
Rubix	Vis	107,67 €	129,20 €	
Rubix	Vis	27,09 €	32,51 €	
Rubix	Vis	54,18 €	65,02 €	
Rubix	Vis	50,23 €	60,28 €	
TOTAL		6 874,77 €	8 249,72 €	
Coût du chalet		458,32 € HT		
		549,98 € TTC		

L'ordre du jour étant épuisé madame la Maire clôt la séance à 20h07

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM
- SEANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 -**

ORDRE DU JOUR

1. COMPTE-RENDU DU 19 OCTOBRE 2023 – APPROBATION.....- 104 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE- 104 -
3. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN
BRISACH SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR 2022- 104 -
4. DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLEANT DU COMITE
SYNDICAL DE LA BRIGADE VERTE- 105 -
5. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE STATUTAIRE 2024-CDG/RELYENS- 106 -
6. VALIDATION DU NOM ET DE LA NUMEROTATION DE LA RUE DU
LOTISSEMENT RUE DE BALGAU- 106 -
7. INFORMATIONS.....- 106 -

Nom et prénom	Qualité	Signatures
FORNY Aurélie	Maire	
JACOB Camille	1 ^{ère} adjointe	
HELDERLE Olivier	2 ^{ème} adjoint	
BROUSSOU Céline	3 ^{ème} adjointe	
SCHMITT Christophe	4 ^{ème} adjoint	
STATH Martine	Conseillère municipale	
MARCHAL Nathalie	Conseillère municipale	
JECKER Christophe	Conseiller municipal	
REARD Nicolas	Conseiller municipal	
BURCKBUCHLER Caroline	Conseillère municipale	
WEYER Mathieu	Conseiller municipal	
SCHMITT Hervé	Conseiller municipal	
SCHUMANN Emmanuelle	Conseillère municipale	
BORDMANN Sébastien	Conseiller municipal	
ALLION Sébastien	Conseiller municipal	



**LOTISSEMENT
"RUE DE BALGAU"**

Plan de commercialisation

MAITRE D'OUVRAGE
SOVIA AMÉNAGEUR LOTISSEUR
 10, Place de Capitaine Dreyfus
 63000 COGNAC
 Tél. : 05-49-23-45-10 Fax : 05-49-23-45-11

MAITRE D'OEUVRE
 9, Place de Capitaine Dreyfus
 63000 COGNAC
 Tél. : 05-49-23-45-11 Fax : 05-49-23-45-11

ARCHITECTE
 14, rue de la République
 63000 COGNAC
 Tél. : 05-49-23-45-11 Fax : 05-49-23-45-11

Lot	Surface	Statut	Charges par m²	Coût par m²
1	1000	Propriété	100	100
2	1000	Propriété	100	100
3	1000	Propriété	100	100
4	1000	Propriété	100	100
5	1000	Propriété	100	100
6	1000	Propriété	100	100
7	1000	Propriété	100	100
8	1000	Propriété	100	100
9	1000	Propriété	100	100
10	1000	Propriété	100	100
11	1000	Propriété	100	100
12	1000	Propriété	100	100
13	1000	Propriété	100	100
14	1000	Propriété	100	100
15	1000	Propriété	100	100
16	1000	Propriété	100	100
17	1000	Propriété	100	100
18	1000	Propriété	100	100
19	1000	Propriété	100	100
20	1000	Propriété	100	100
21	1000	Propriété	100	100
22	1000	Propriété	100	100
23	1000	Propriété	100	100
24	1000	Propriété	100	100
25	1000	Propriété	100	100
26	1000	Propriété	100	100
27	1000	Propriété	100	100
28	1000	Propriété	100	100
29	1000	Propriété	100	100
30	1000	Propriété	100	100
31	1000	Propriété	100	100
32	1000	Propriété	100	100
33	1000	Propriété	100	100
34	1000	Propriété	100	100
35	1000	Propriété	100	100

Légende des installations projetées

- Errobs chaussés
- Errobs trottoirs
- Espaces verts
- Stabilisé
- Gravel tout-venant
- Double file de pavés
- Simple file de pavés
- Fondation de muret de clôture
- Mur banché de hauteur hors sol 2.00m
- Hsie antidérive à réaliser par l'acquéreur
- Zone inconstructible : largeur 3.00m
- Espacement d'un mètre entre deux plants à respecter
- Accès au lot interdit
- Puits d'incendie
- Candélabre

Type de toiture: Au choix - toiture plate autorisée
 Sous-sol: autorisé
 Retrait gonflement des argiles: Pas de risque
 Type d'assainissement: Collectif